

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 30 août 2011 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT1123320A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer ;
Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;
Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010 et du 28 février 2011 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des politiques agricole, agroalimentaire
et des territoires :

*L'adjoint à la sous-directrice
de l'organisation économique,
des industries agroalimentaires
et de l'emploi,*

F. CHAMPANHET

A N N E X E

A. – DÉCLARATIONS DE DÉMARCHES DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ ENREGISTRÉES DEPUIS LE 28 FÉVRIER 2011

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/02/11	Veau élevé au lait entier	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	ICO OUEST	Lieudit Kerleroux, 29440 Tréfla-ouénan	1. Veaux élevés au lait entier 2. Veaux âgés de 180 jours maximum	Q U A L I S U D , 15, avenue de l'Océan, 40500 Saint-Sever
CC/03/11	Poulet entier et découpes	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	COQARDENNE	Boulevard Frère-Orban, 18 B-4000, Liège, Belgique	1. Alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % de céréales 2. Durée d'élevage de 70 jours minimum	AVICERT, 2, Le Mail, 76190 Yvetot

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/04/11	Poulet entier et découpes	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	COQARDENNE	Boulevard Frère-Orban, 18 B-4000, Liège, Belgique	1. Alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70 % de céréales 2. Durée d'élevage de 56 jours minimum	AVICERT, 2, Le Mail, 76190 Yvetot
CC/05/11	Dinde certifiée	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	HUTTEPAINS ALIMENTS	24, rue E-Bugatti, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin	1. Alimentée avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70 % minimum de céréales 2. Durée d'élevage: 70 jours minimum	CERTIPAQ, 44, rue la Quintinie, 75015 Paris
CC/06/11	Chapon de pintade	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	HUTTEPAINS ALIMENTS	24, rue E-Bugatti, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin	1. Alimentation 100 % végétale complémentée en vitamines et minéraux, dont 70 % minimum de céréales 2. Durée d'élevage: 150 jours minimum 3. Suivi et identifié de l'élevage jusqu'au consommateur	CERTIPAQ, 44, rue la Quintinie, 75015 Paris
CC/07/11	Viande et abats de cochon, frais ou congelés	Viande de cochon Arrêté du 21 décembre 2007	Groupe Jean Floc'h	66, rue Arthur-Enaud, BP 527, 22605 Loudéac Cedex	1. Cochons élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Cochons alimentés avec 60 % minimum de céréales et issues 3. Traçabilité des truies de la naissance au transformateur	CERTIPAQ, 44, rue la Quintinie, 75015 Paris
CC/08/11	Dinde de Noël entière	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	AVICOM	4, avenue Michel-Debré, 97427 L'Etang-Salé	1. Durée d'élevage: 140 jours 2. Alimentation 100 % végétale, minérale et vitaminique avec 65 % de céréales	OCTROI, BP 11, 10, chemins des Bancouliers, 97435 Saint-Gilles-les-Hauts
CC/09/11	Poularde de Noël entière	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	AVICOM	4, avenue Michel-Debré, 97427 L'Etang-Salé	1. Durée d'élevage: 120 jours 2. Alimentation 100 % végétale, minérale et vitaminique avec 70 % de céréales	OCTROI, BP 11, 10, chemins des Bancouliers, 97435 Saint-Gilles-les-Hauts
CC/10/11	Chapon de Noël entier et découpe	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	AVICOM	4, avenue Michel-Debré, 97427 L'Etang-Salé	1. Durée d'élevage: 140 jours 2. Alimentation 100 % végétale, minérale et vitaminique avec 70 % de céréales	OCTROI, BP 11, 10, chemins des Bancouliers, 97435 Saint-Gilles-les-Hauts
CC/11/11	Poulet entier frais	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	EARL Ferme des Bois	Les Landes Bossues, 14330 Cartagny-l'Épinay	1. Durée d'élevage: 120 jours minimum 2. Alimentation 100 % végétale, minérale et vitamines dont 65 % de céréales	QUALITE France, immeuble le Guillaumet, 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La Défense

B. – MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES ENREGISTRÉS

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/72/98	Veau	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	SEVO	3, rue de la Miltière, BP 7, 85480 Bournezeau	1. Veaux alimentés avec 60 % minimum de produits laitiers 2. Age des veaux à l'abattage: 210 jours maximum	CERTIPAQ, 44, rue la Quintinie, 75015 Paris

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE du détenteur	CARACTÉRISTIQUES certifiées	ORGANISME certificateur
CC/37/00	Chapon frais et surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	ARNAL SAS	ZI, BP 2, 29580 Le Faou	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alimenté avec 100 % de végétaux, de minéraux et vitamines, dont 65 % minimum de céréales 2. Chapon élevé au minimum 140 jours 3. Chapon identifié de l'élevage au point de vente 	CERTIS, immeuble le Millepertuis, Les Landes d'Apigné, 35650 Le Rheu
CC/01/03	Viande de veau et abats	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	Gascogne Limousin Viandes	Avenue Blaise-Pascal, 64143 Billère Cedex	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veaux élevés selon de bonnes pratiques d'élevage 2. Veaux âgés de moins de 7 mois 3. Produit suivi et identifié depuis les élevages jusqu'au consommateur 	CERTISUD, Les Alizés, 70, avenue Louis-Sallenave, 64000 Pau
CC/30/05	Viande fraîche de porc/viande fraîche de cochon	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010 Viande de cochon Arrêté du 21 décembre 2007	ARPAC	5, avenue Charles-Isautier, ZI n° 3, 97410 Saint-Pierre	<p>Viande fraîche de porc</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Porcs âgés de 172 jours minimum 3. Porc nourri avec 65 % minimum de céréales et issues de céréales <p>Viande de cochon</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Cochon nourri avec 65 % minimum de céréales et issues de céréales 	OCTROI, BP 11, 10, chemin des Bancouliers, 97435 Saint-Gilles-les-Hauts
CC/53/99	Viande de veau	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	Groupe Carrefour	Direction qualité groupe, 17-19, rue Victor-Basch, TSA 61872, 91887 Massy 2 Cedex	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veau élevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2. Veau âgé de moins de 190 jours 3. Produit suivi et identifié de l'élevage au consommateur 	QUALITE France, immeuble le Guillaumet, 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La Défense
CC/23/03	Viande et abats frais de porc	Viande de porc Arrêté du 21 décembre 2007	CIRHYO	142, avenue Kennedy, 03100 Montluçon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les céréales et leurs issues, et les dérivés d'oléagineux, représentent au moins 65 % de l'alimentation des porcs 2. Les porcs sont élevés dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 3. Produit suivi et identifié des élevages au rayon 	QUALITE France, immeuble « le Guillaumet », 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La Défense
CC/08/94	Poulet entier, en découpe et surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007	Groupe DOUX	ZI de Bel-Air, BP 24, 56250 La Vraie-Croix	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines, dont 70 % de céréales 2. Durée d'élevage: 56 jours minimum 	QUALITE France, immeuble le Guillaumet, 60, avenue du Général-de-Gaulle, 92046 Paris-La Défense